

# FINANCEMENT DE LA VIE POLITIQUE



## PRÉVOIR LA PUBLICATION PAR LES PARLEMENTAIRES DES DÉPENSES PRISES EN CHARGE PAR LEURS INDEMNITÉS REPRÉSENTATIVES DE FRAIS DE MANDAT

Pour faire face aux frais liés à l'exercice de son mandat (location d'une permanence, hébergement à Paris la moitié de la semaine, fournitures ou encore frais de bouche lors des déplacements), le député perçoit mensuellement une somme de 5805 euros brut dénommée IRFM (Indemnité Représentative de Frais de Mandat). Virée sur un compte bancaire à part, elle s'ajoute à sa rémunération mensuelle et à l'enveloppe servant à rétribuer ses collaborateurs. Si mettre à disposition des élus les moyens nécessaires à l'exercice indépendant de leur mission est une condition essentielle du bon fonctionnement démocratique, l'opacité qui subsiste sur l'usage de l'IRFM est source d'incertitude et renforce le sentiment de défiance des citoyens vis-à-vis des élus et des institutions. Malgré les récentes avancées posant des interdictions précises (financer une campagne électorale ou acquérir un bien immobilier) et retenant une liste de grandes catégories de dépenses autorisées, l'absence de contrôle par l'administration fiscale ou les organes déontologiques de l'Assemblée nationale ou du Sénat ne permet pas de vérifier que les sommes allouées sont utilisées selon les règles.

### LE CHIFFRE

Pour lutter contre la corruption, 41% des français jugent très efficaces un encadrement plus strict du financement de la vie politique (Sondage Harris Interactive pour Transparency France / Tilder)

### ZOOM SUR LES BONNES PRATIQUES

En **France**, certains parlementaires offrent déjà quelques garanties de transparence sur l'usage de leurs indemnités. C'est le cas du député René Dosière qui a publié sur son site internet le détail de l'utilisation de son IRFM en 2009 puis en 2014. Il propose une visualisation de l'évolution de ces dépenses à travers un tableau comparatif par secteur (frais d'hôtel et de restauration, location, frais de déplacement). En **Grande Bretagne**, à la suite du scandale des notes de frais en 2009 est créée l'IPSA, autorité indépendante supervisant toutes les dépenses des députés, réglant leur salaire et leur personnel ainsi que leur retraite. Sa création marque une rupture nette avec l'ancien système d'autorégulation par les députés et la Chambre des communes. Les nouvelles règles sont équitables pour les députés et les deniers publics, viables et, surtout, transparentes. Grâce à la publication en Opendata du détail des informations financières régulièrement mises à jour, tout citoyen peut constater les dépenses de son parlementaire et sa rémunération.

### NOTRE RECOMMANDATION

**«Prévoir la publication par les parlementaires des dépenses prises en charge par leurs indemnités représentatives de frais de mandat»**

Afin d'offrir aux citoyens une meilleure lisibilité des finances publiques et de lever tout soupçon sur une utilisation incorrecte de l'IRFM, une plus grande transparence doit être faite. Transparency France recommande la publication, dans un format ouvert et standardisé, des données sur les dépenses réalisées avec les indemnités perçues.

### POURQUOI ?

- Pour renforcer la transparence des indemnités dont bénéficient les parlementaires
- Pour permettre aux citoyens de s'assurer du bon usage des deniers publics
- Pour prévenir les risques d'utilisation des indemnités perçues à des fins non conformes